L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE.
No 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Dans toutes les parties de la feuille, payables d'avance pour l'année : dix piastres pour la feuille du matin ou pour la campagne et quinze pour la feuille du soir. Pour les abonnements qui ne seront pas renouvelés avant le 15 Janvier, on ne vendra plus aucun numéro paraissant après à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront changer leur adresse sont devront en donner avis par écrit, une semaine au moins avant le terme de leur abonnement, autrement ils seront servis à l'ancienne adresse.

ANNONCES.—Une prime par carré de chaque insertion, pour la première, matinale, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, 600 piastres, Compagnies d'Assurances et autres imprimés périodiques, 800. Ceux qui ne font imprimer bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 900. Ces abonnements ne seront donnés et d'avance.

Le prix des annonces étrangères est avis est limité à un carré ou que lois, et trois à fois par semaine.

Les Annonces du mariage, d'une nouvelles arrivées par poste, appeler l'attention du public à des ventes de meubles, biens immeubles, ou d'effets mobiliers, des passagères, les annonces de bâtisse &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui doivent paraître que par neuvelles, encront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature peu convenable, lorsqu'ils pourront être admis, devront être payés d'avance, ou leur insertion refusée.

Les Annonces qui contiendront de longs ordonnés des affaires d'un abonné à l'année, dont le contrat ne l'exempt particulièrement de payer, devront être payées d'avance, à moins qu'elles ne soient approuvées par écrit. Les annonces étrangères devront être payées d'avance, à moins qu'elles ne soient approuvées par écrit. Les annonces qui ne seront pas publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de publique sera publiée, à moins que le prix en soit d'avance, n'ait été payé d'avance, à moins qu'elle ne soit répondant.

Les Tabarets et autres endroits ouverts pour la vente au public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payeront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois par le peuple annonces d'une nature politique, passeront le double des prix ordinaires.

PERLES!—PERLES!—S. Lacke & Co., No. 8 Front Levée, viennent de recevoir par le navire Iowa Hall, un nouveau supplément de perles. Leur assortiment se compose actuellement de perles à chemises, de Spoor, patentes, de toutes grandeurs; perles de fabrique, à charbon, de Philadelphie; perles à vis, à Jones à Janes, à deux et trois bouilloires; perles de campagne; perles à navires et à steamboats; perles tuyaux de poêle, que l'on trouve sur de vente.

24 dec—6

MAGASIN ASSORTI DE GRAINES POTAGERES et à fleurs de toutes espèces, plantes arbustes et arbres d'ornement, arrivant de France par le navire Marthe, capt. Meyer—Plantes et arbustes d'Abita, Camellia plus belles qualités, Duchesne, Rododendron, Metrosideros Corallifolia, Arbustes, Jasmins, Lauriers-roses, Fuchsia, Myrtes, Orangers, Grenadiers, Rosiers de toutes de fleurs de 15 espèces, Renoncules, Anémones, Fraisiers, Plants de Artichauts, Choux de Bruxelles, Choux-fleurs, Choux-raves, Choux-rouges, Choux-verts, Choux-pommés, Choux-frisés, Choux-de-Milan, Choux-de-Siam, Choux-de-Bohême, Choux-de-Hollande, Choux-de-Chine, Choux-de-Java, Choux-de-Sumatra, Choux-de-Ceylan, Choux-de-Malabar, Choux-de-Coromandel